Arrêté municipal

N°2026-357

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS DE 3ème catégorie

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur Victor BOUSSER, Membre du comité directeur de l'Association Rugby Club Val d'Ille-Aubigné Melesse (RCVM), ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à l'occasion de la manifestation suivante :

Manifestation : Match de rugby

Lieu du débit de boissons : Stade Champ Courtin, Melesse

Date : Dimanche 20 septembre 2026 de 14h à 19h00

Melesse, le 18/09 **2026**

(Signature)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Ville de MELESSE ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2212-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4 ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du 30 juin 2011 portant réglementation de la police générale des débits de boissons en Ille-et-Vilaine ;

Vu la demande ci-dessus ;

Monsieur Victor BOUSSER, Membre du comité directeur de l'Association Rugby Club Val d'Ille-Aubigné Melesse (RCVM) **est autorisé(e) à vendre des boissons de 3ème catégorie à l'occasion de la manifestation suivante :**

Manifestation : Match de rugby

Lieu du débit de boissons : Stade Champ Courtin, Melesse

Date : Dimanche 20 septembre 2026 de 14h à 19h00

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Melesse, le 18 septembre 2026

Le Maire,
Yves FÉREY